



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Une police de proximité ancrée dans les régions, Police secours renforcé : Le Conseil d'Etat approuve le nouveau système de sécurité**

**Le Conseil d'Etat a adopté le nouveau système de sécurité pour le canton de Vaud, novateur à bien des égards. Ce projet a été élaboré au cours de l'année dernière par le COPAR (Comité paritaire Etat-Communes) et approuvé par le COPIL EtaCom, conformément à la Convention signée par l'Etat et les communes le 9 février 2000 afin de poursuivre l'étude du projet Police 2000.**

Le nouveau système se base notamment sur des processus qui définissent clairement les tâches des différentes polices et leur rattachement et il introduit la gestion par objectifs et leur contrôle.

La philosophie de ce nouveau système est novatrice en ce sens qu'elle se base sur les besoins de la population en matière de sécurité qui dépendent notamment du lieu d'habitation et des conditions de vie de chacun. En conséquence, le nouveau système de sécurité repose sur quatre piliers (sécurité de proximité, police secours, moyenne et grande criminalité, gestion du système global) qui, chacun, répondent à des attentes différentes et correspondent à des missions et des rattachements précis.

Deux points sont particulièrement importants pour le Conseil d'Etat : l'introduction d'une police de proximité dans chaque commune sous la responsabilité d'ententes intercommunales et l'introduction d'un standard de base en la matière qui permettra d'obtenir une prestation identique sur tout le canton y compris pour les communes hors ententes sous l'égide de la police cantonale. L'abandon des différentes classes de collocation (jusqu'au niveau IV) garantit un travail plus efficace et la suppression de bon nombre de redondances, critiquées aujourd'hui.

Le deuxième point particulièrement positif réside dans la centralisation de Police

secours à la police cantonale et son renforcement par l'intégration de policiers municipaux qui garantit des interventions rapides et efficaces conformément aux vœux de la population. Le décloisonnement des différents secteurs permettra également une meilleure circulation de l'information et du renseignement. Quant à la structure financière qui répartit clairement les coûts en fonction des missions et des prestations, elle est conforme au processus EatCom.

Le Conseil d'Etat juge ce projet satisfaisant à plus d'un titre : il est le fruit d'un travail commun mené entre représentants de l'Etat et des communes, il est novateur à bien des égards et répond aux besoins des Vaudois en matière de sécurité; il introduit également des outils modernes permettant de juger de son efficacité et de sa performance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 février 2001

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00  
Olivier Kernén, membre du Comité de l'Union des communes vaudoises, 024 423 62 05

#### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[J.janv P2 doc mun](#)  
[Carte système de sécurité j](#)